



PARC  
OLYMPIQUE

# PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU PARC OLYMPIQUE

2023-2028

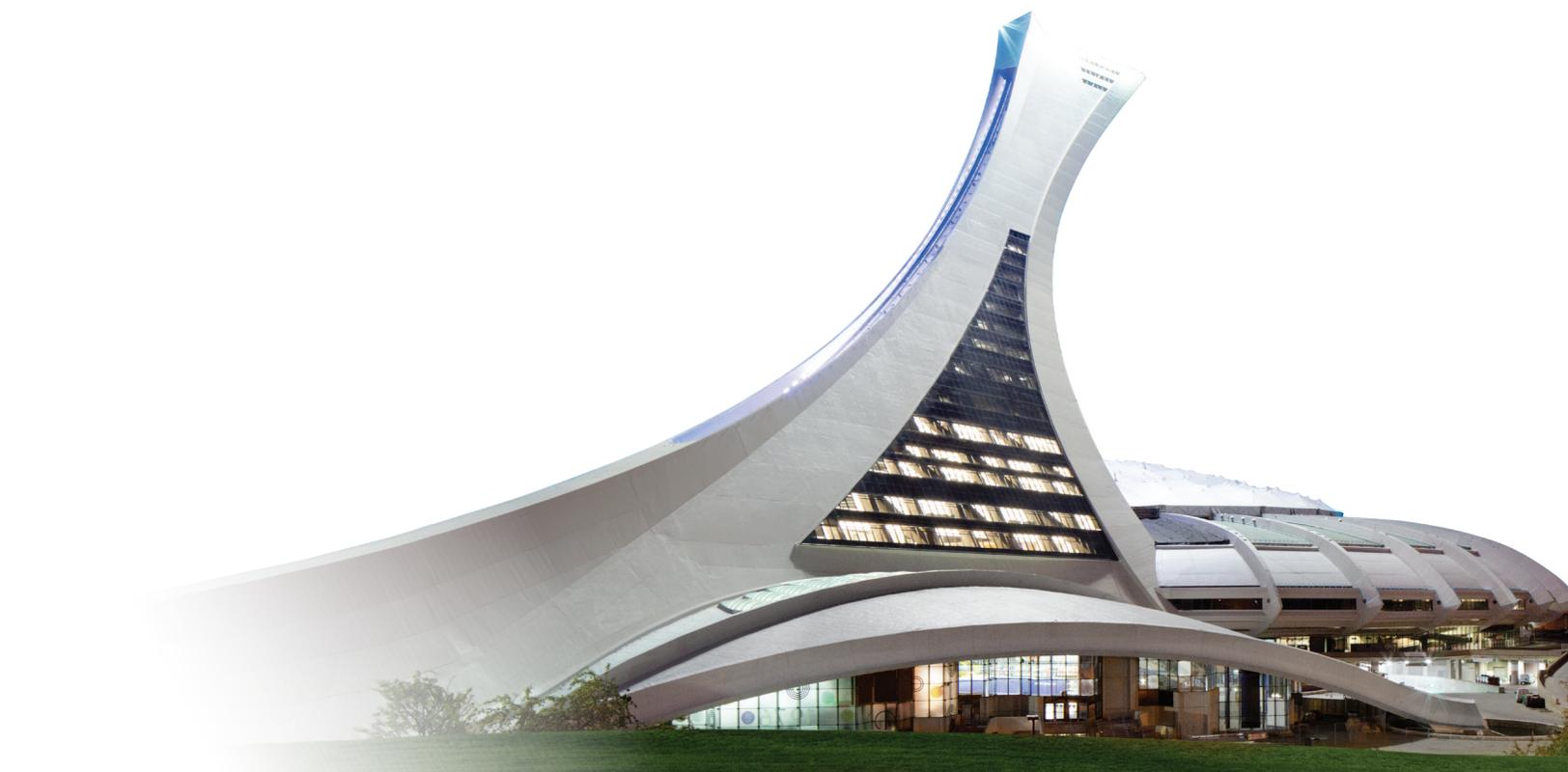
OCTOBRE 2023



PARC  
OLYMPIQUE

# TABLE DES MATIÈRES

Message du président-directeur général	3
L'organisation en bref	4
Chiffres clés en matière de développement durable	5
Principales contributions au développement durable par l'entremise d'autres plans ou politiques	6
Analyse de l'environnement	7
Actions de développement durable 2023-2028	11
Tableau synoptique	19
Annexe : Objectifs de développement durable des Nations Unies	20





## MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Michel Labrecque | Président-directeur général

À moins d'être imperméable aux faits et aux recherches scientifiques des cinquante dernières années, l'activité humaine produit de plus en plus de gaz à effet de serre. Ceux-ci sont en lien avec un réchauffement ténu, mais progressif, de l'atmosphère planétaire, lequel à son tour entraîne ce que l'on appelle les changements climatiques ou les dérèglements climatiques ou encore, la crise climatique.

Il ne faut toutefois pas se décourager, se démotiver et encore moins se dire « après moi le déluge », au sens propre et figuré. Agir et poser de grands ou petits gestes dans nos vies personnelles, cela peut peut-être ne regarder que nous en tant qu'individus. Mais au travail, dans une organisation qui est un acteur social, culturel, économique et dont les activités ont des impacts sur nos voisins, nos concitoyens et l'ensemble de la population, cela nous – individuellement et collectivement – interpelle.

Bien que les petits gestes soient nécessaires dans leur ensemble, ils ne doivent pas non plus nous détourner des enjeux, des défis, des chantiers et des efforts réels et comptabilisables que les entreprises à but lucratif, ou non, et que les gouvernements ou les sociétés publiques doivent entreprendre pour obtenir des résultats probants. C'est pourquoi des plans structurés de développement durable, comme celui-ci, sont désormais nécessaires et obligatoires pour orienter nos décisions. Avec ses cibles et ses indicateurs, le plan de développement durable doit aussi s'imbriquer et s'articuler avec les objectifs également mesurables de nos plans stratégiques et d'affaires.

Le Parc olympique est un grand parc urbain constitué d'un ensemble immobilier à forte valeur patrimoniale contemporaine. L'entretenir, le réparer, le mettre aux normes, le moderniser est notre premier devoir, notre premier engagement durable.

Ces bâtiments à multiples vocations, soit événementielle, touristique, sportive, commerciale et de détente, doivent également faire œuvre utile. En d'autres mots, être utilisés à leur plein potentiel social et commercial. La multitude et la grande diversité des activités qui se déroulent dans ce grand parc urbain consomment de l'énergie, génèrent des quantités importantes de matières résiduelles et des centaines de milliers de déplacements qui émettent des gaz à effet de serre. Ce sont ces éléments que le Parc olympique doit gérer, mitiger, atténuer, transformer et réduire. Et ce sont sur ces mêmes éléments que le Plan d'action de développement durable 2023-2028 est focalisé. Il y a du boulot pour les prochaines années et nous allons nous mettre sérieusement au travail, de façon méthodique, appliquée et déterminée, comme nous l'avons fait depuis dix ans.

**EN TERMINANT, JE TIENS À MENTIONNER ET SALUER LA QUALITÉ DU TRAVAIL DE TOUS LES EMPLOYÉ(E)S DU PARC OLYMPIQUE. ILS ONT À CŒUR QUE CETTE SOCIÉTÉ PUBLIQUE JOUE PLEINEMENT SON RÔLE VERS UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE JUSTE DE LA SOCIÉTÉ MONTRÉLAISE ET QUÉBÉCOISE.**



PARC  
OLYMPIQUE

## L'organisation en bref

Création architecturale audacieuse de Roger Taillibert, le Parc olympique a été construit à la fois pour la présentation des Jeux olympiques d'été de 1976 et pour accueillir les Expos de Montréal, qui y ont séjourné pendant 27 ans (1987 à 2004). Depuis son inauguration, il a accueilli plus de cent millions de visiteurs, que ce soit pour admirer la ville de Montréal depuis le sommet de la plus haute tour inclinée au monde, pour assister à un événement présenté au Stade, pour s'entraîner au Centre sportif, qui abrite également l'Institut national du sport du Québec, ou encore pour participer à une activité extérieure sur son Esplanade.

Le Stade olympique, avec ses 56 000 sièges, est la seule enceinte au Québec pouvant recevoir plus de 22 000 personnes lors de grands rassemblements intérieurs.

Son quadrilatère, en considérant ses installations et sa centaine de partenaires sur le site, est fréquenté par six millions de visiteurs chaque année. Générateur de plus de 2 500 emplois et symbole international de Montréal, le Parc olympique est un important moteur de développement économique et touristique. Ouvert sur le monde et en harmonie avec sa communauté environnante qu'est l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, ce parc urbain moderne est un site polyvalent et unique de découvertes, de divertissement, de sports et d'affaires.

**PRÈS DE CINQUANTE ANS APRÈS SA CONSTRUCTION, LE PARC OLYMPIQUE S'INSCRIT COMME UN ENSEMBLE ARCHITECTURAL ARBORANT UNE VALEUR PATRIMONIALE, SOCIALE ET ÉCONOMIQUE INCONTESTABLE SE DÉCLINANT SOUS QUATRE PRINCIPAUX ASPECTS : HISTORIQUE, EMBLÉMATIQUE, ARCHITECTURAL ET URBAIN.**

Fiduciaire de cet important actif, le Parc olympique a pour mandat de préserver et d'exploiter les installations, tout en s'assurant que la population bénéficie de cet équipement faisant partie de la ligne d'horizon de la métropole.

### MISSION

Développer, gérer, promouvoir et exploiter le Parc afin de permettre la tenue d'événements sportifs, culturels et communautaires, d'expositions ainsi que d'activités récréatives et touristiques, en complémentarité avec ses partenaires et la communauté environnante; mettre en valeur le patrimoine et l'héritage olympique.

### VISION

- PARTICIPER** » encourager les résidents du quartier, les Montréalais, les Québécois et les touristes à participer aux activités du Parc olympique, un lieu polyvalent et unique de découvertes, de divertissement, de sports et d'affaires.
- ACCUEILLIR** » être le partenaire et l'hôte de moments mémorables, dans toutes les installations, 365 jours par année.
- RÉALISER** » tout le potentiel du Parc olympique, dans le respect et la protection de sa valeur patrimoniale; et s'affirmer comme la pierre angulaire du Quartier olympique et l'un des vecteurs de croissance de l'est de Montréal.
- CÉLÉBRER** » reconnu comme une icône de Montréal, et qui, à l'aube de son 50<sup>e</sup> anniversaire, contribue au quotidien à la fierté de son personnel et des utilisateurs de ce grand parc urbain.

### VALEURS

**PROFESSIONNALISME** » Qui permet de contribuer à l'atteinte des objectifs stratégiques grâce à la compétence et au dépassement de chacun. **RESPECT** » Qui permet de bénéficier de la mobilisation de tous et de protéger l'intégrité de l'organisation. **INNOVATION** » Qui permet de créer de la valeur ajoutée par l'évolution constante des façons de faire et de penser. **COLLABORATION** » Qui permet de contribuer avec toutes les parties prenantes au développement du Parc olympique. **EXCELLENCE** » Qui permet de créer des moments mémorables pour tous les clients et utilisateurs du Parc olympique.

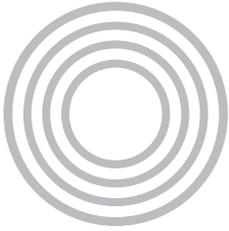
# Chiffres clés en matière de développement durable

CHIFFRES CLÉS	DESCRIPTION
490 000 m <sup>2</sup>	Territoire couvert par le Parc olympique
Plus de 5 G\$	Valeur estimée de l'actif du Parc olympique
110 millions	Nombre de spectateurs et de visiteurs ayant fréquenté le Parc olympique
488 millions \$	Sommes investies de 2009 à 2022 pour remplacer, réparer, reconstruire, moderniser, mettre aux normes, améliorer et optimiser les infrastructures et les systèmes du Parc olympique
85 %	Diminution des émissions de gaz à effet de serre du Parc olympique depuis 2016
29 %	Part modale du transport actif et collectif des employés du Parc olympique (217 employés réguliers au 31 mars 2023)
1 027 tonnes métriques	Quantité de matières résiduelles générées en 2022 par les activités du Parc olympique



# Principales contributions au développement durable par l'entremise d'autres plans ou politiques

DOCUMENT ORGANISATIONNEL	ORIENTATIONS OU OBJECTIFS DU DOCUMENT ORGANISATIONNEL	LIEN AVEC LA STRATÉGIE GOUVERNE- MENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028
Politique de décarbonation de la mobilité des employé(e)s du Parc olympique.	Cette Politique de décarbonation vise à mettre en place des mesures significatives afin d'encourager la décarbonation de la mobilité des employé(e)s du Parc olympique. Elle vise également à encourager l'activité physique, la mobilité active et le mieux-être des employé(e)s en encourageant l'utilisation de transports durables, actifs et collectifs.	4.2 Accélérer la transition vers une mobilité durable.
		5.8 Opérer un changement vers des modes de déplacement plus durables.
Plan de gestion des déchets de construction, de rénovation et de démolition au Parc olympique (PGDCRD).	Le PGDCRD précise les principaux types génériques de produits, de travaux ou d'exigences en matière de gestion et d'élimination des déchets de construction, de rénovation et de démolition au Parc olympique. Il a pour objectif de mettre en place un cadre de travail permettant la réduction du volume de rebuts total des projets, le tout afin de minimiser l'impact des travaux de construction du Parc olympique en conformité avec les lois et règlements applicables, dont les exigences du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, de même que les exigences émises par le Parc olympique.	5.6 Améliorer la performance environnementale des bâtiments et des infrastructures publics.
		5.7 Valoriser les matières résiduelles.
Plan d'action du Parc olympique à l'égard des personnes handicapées 2023-2024.	Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées vise à identifier les obstacles, dresser le bilan des mesures de la dernière année et décrire les mesures préconisées pour l'année à venir en matière d'accessibilité universelle. L'objectif est de poser des actions fortes et coordonnées pour réduire concrètement les obstacles qui persistent quant à la participation sociale des personnes handicapées et d'améliorer significativement la vie de ces dernières.	3.2 Valoriser l'égalité et la diversité de notre société.
		4.1 Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux.
Plan d'investissements en immobilisations (PDI) 2023-2033.	L'un des critères établis pour analyser, prioriser et sélectionner les projets intégrés au PDI est la contribution d'un projet à la diminution des impacts environnementaux.	5.6 Améliorer la performance environnementale des bâtiments et infrastructures publics.



PARC  
OLYMPIQUE

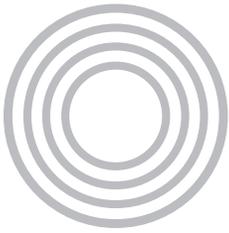
## Analyse de l'environnement

Le gouvernement du Québec a adopté, en mars 2023, la nouvelle Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028. Ce nouveau plan quinquennal présente la vision retenue par le gouvernement en matière de développement durable, ainsi que les orientations et les objectifs qui guideront l'administration publique dans sa démarche de développement durable pour les cinq prochaines années.

Cette Stratégie gouvernementale de développement durable requiert l'implication de l'ensemble des ministères et organismes qui ont l'obligation d'établir un plan d'action pour répondre aux priorités gouvernementales et aux défis de leur secteur d'activité, en proposant des solutions concrètes et innovantes.

Comme les thèmes de la Stratégie gouvernementale de développement durable sont vastes et variés, le Parc olympique ne peut évidemment pas prendre d'actions contribuant à l'atteinte de l'ensemble des objectifs de celle-ci. En effet, les actions que le Parc olympique s'engage à mener dans son Plan d'action de développement durable 2023-2028 correspondent à la mission, aux champs d'intervention, aux responsabilités et aux priorités de l'organisation. De plus, fort des apprentissages de son dernier plan d'action de développement durable, le Parc olympique souhaite poursuivre le travail dans la continuité, afin de consolider son positionnement en matière de développement durable pour les nombreuses années à venir.





PARC  
OLYMPIQUE

## Analyse de l'environnement suite

### CONTEXTE EXTERNE

Après les bouleversements des dernières années engendrés par la crise sanitaire de la COVID-19, les secteurs événementiels, sportifs, culturels, touristiques et récréatifs sont maintenant de retour à leurs pleines activités. Ces secteurs, du fait de leur nature, sont d'importants générateurs de déplacements, consommateurs de ressources et d'énergies, générateurs d'émissions de gaz à effet de serre et producteurs de matières résiduelles. Dans ce contexte de pleine activité et à l'heure où les enjeux liés à la crise et aux changements climatiques sont plus que grandissants, il apparaît essentiel pour le Parc olympique, comme acteur majeur de l'industrie, de renforcer ses actions et d'apporter des réponses à la hauteur des enjeux auxquels font face l'ensemble de ses domaines d'activités.

Nous observons, et ce à l'échelle de la planète, des attentes toujours grandissantes de la part des collectivités, des citoyens et des diverses parties prenantes envers des installations comme celles du Parc olympique. Un grand stade, un grand centre sportif, une tour, un parc urbain, partout dans le monde, se doivent d'être exploités de manière à respecter l'environnement, de répondre efficacement aux attentes et aux besoins des clients, usagers, touristes et spectateurs, ainsi qu'avoir des retombées positives sur la population et l'économie locale.

Le Parc olympique a la chance d'être la porte d'entrée symbolique de l'est de Montréal. Un secteur populaire de la métropole, en pleine ébullition. Zones d'innovation, requalification de sites industriels, quartiers et artères commerciales en revitalisation : des signes manifestes d'un développement économique espéré depuis de nombreuses années. Le Parc olympique, par l'ensemble de ses activités, compte être parmi les moteurs de la revitalisation en cours de l'est de Montréal.

Le Parc olympique a également la chance d'être au cœur d'un ensemble de mobilité active et collective quasi unique au Québec. Les stations Pie-IX et Viau de la ligne verte du métro, les 10 circuits d'autobus, le Service rapide par bus (SRB) du boulevard Pie-IX, les réseaux cyclables et pédestres, auxquels viendront éventuellement se greffer le prolongement de la ligne bleue du métro vers l'est, en font l'un des sites les mieux connectés aux réseaux de transports actifs, collectifs et durables de la métropole.

C'est donc en composant avec ces éléments de son environnement externe, en étroite collaboration avec ses partenaires, parties prenantes et riverains, que le Parc olympique souhaite se mobiliser pour que les expériences mémorables et les événements hors normes qu'il accueille puissent respecter les plus hauts standards de développement durable.





PARC  
OLYMPIQUE

## Analyse de l'environnement suite

### CONTEXTE INTERNE

Devenu une société de développement et de mise en valeur le 1<sup>er</sup> novembre 2020, le Parc olympique a désormais le cadre légal et de nouveaux leviers commerciaux pour accélérer le développement de ses activités. En effet, le Parc olympique souhaite augmenter substantiellement son volume d'activités en devenant un développeur actif, ce qui lui permettra de tirer pleinement profit de son potentiel encore immense reposant sur ses cinq propriétés commerciales que sont le Stade, la Tour, le Centre sportif, l'Esplanade et les stationnements sous dalle. Bien évidemment, ce développement sera effectué en mitigeant au maximum les impacts environnementaux de ses activités et en maximisant les retombées économiques et sociales pour la collectivité.

Étant donné le nombre et la nature des contrats qu'octroie annuellement le Parc olympique pour supporter son entretien, son développement et l'ensemble de ses activités quotidiennes et événementielles, il détient de nombreux leviers d'impacts économiques, sociaux et environnementaux. À titre d'exemple, pour l'année 2022-2023, le Parc olympique a accordé pour plus de 69,3 millions de dollars en contrats de toutes sortes. Nous comptons donc accroître dans les prochaines années la part de nos acquisitions dites responsables, afin de maximiser l'impact de celles-ci sur la durabilité de nos projets, de nos activités et de nos retombées.

Tel que mentionné précédemment, exploiter l'ensemble des systèmes électromécaniques permettant le fonctionnement des bâtiments du Parc olympique en électricité, en chauffage, en climatisation, en éclairage, en ventilation, etc., systèmes qui sont évidemment nécessaires à toutes nos activités quotidiennes, touristiques et événementielles, peuvent générer une quantité importante de gaz à effet de serre. C'est donc pourquoi, en 2016, le Parc olympique s'est lancé dans un projet d'envergure d'efficacité énergétique visant l'optimisation et la modernisation de nombreux équipements pour permettre une diminution importante de la consommation d'énergie, de la facture énergétique et des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments.

### Ce projet visait la réalisation des neuf mesures suivantes :

- Conversion de l'éclairage général
- Conversion de l'éclairage spécialisé
- Amélioration de l'étanchéité de l'enveloppe
- Réfection du réseau d'eau refroidie
- Implantation d'un réseau centralisé de chauffage à l'eau chaude
- Récupération de la chaleur et gestion de pointe électrique
- Modernisation des contrôles
- Remise en service et optimisation des systèmes
- Remplacement des thermopompes et optimisation des systèmes





PARC  
OLYMPIQUE

## Analyse de l'environnement suite

### CONTEXTE INTERNE SUITE

Ainsi, au terme de ce projet d'envergure, le Parc olympique avait diminué, au 31 mars 2021, de plus de 85 % ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à l'année de référence du projet qui était 2015-2016, dépassant ainsi la cible de 60 % de réduction par rapport à 1990 fixée par la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 et le Plan pour une économie verte 2030. Évidemment, de telles réductions ne pourront pas se répéter chaque année, mais le Parc olympique continue ses efforts de diminution de ses émissions de gaz à effet de serre.

Nous utilisons parfois l'image d'une ville de taille moyenne pour décrire le Parc olympique. Un stade à pleine capacité, un centre sportif actif, des esplanades occupées, des touristes qui visitent les différents attraits, des milliers d'employés qui viennent y travailler et vous atteignez entre 60 000 et 70 000 personnes, parfois plus (comme lors des spectacles de Metallica, de Fierté Montréal et de l'OSM en août 2023, où plus de 200 000 personnes ont fréquenté le Parc olympique en quelques jours seulement), présentes dans le quadrilatère en une seule journée. À l'échelle des villes du Québec, dans ce contexte, le Parc olympique se situerait quelque part entre Blainville et Granby. Et tout comme une ville, nous devons gérer une quantité importante de matières résiduelles, qu'elles proviennent d'un événement à gradins, d'un salon, d'une exposition, de projets de construction ou de rénovation, etc. Pour l'année 2022, ce sont 1 027 tonnes métriques de matières résiduelles qui ont été générées par les activités du Parc olympique. Nous devons admettre qu'en matière de gestion des matières résiduelles et de taux de diversion, des améliorations sont souhaitables au Parc olympique, et nous allons nous mettre à l'œuvre dans les années couvertes par ce plan d'action.

Concernant la mobilité des employés, le mode de transport de tout un chacun demeure un choix personnel tributaire d'obligations familiales, de localisation, de distance entre les lieux de résidence et de travail, et de qualité des dessertes en transport collectif et actif. Toutefois, le Parc olympique, comme employeur, est convaincu qu'il a un rôle à jouer et souhaite soutenir et épauler ses employés dans leurs efforts de décarbonation des transports. C'est ainsi qu'en 2022, le Parc olympique a adopté et mis en œuvre une *Politique de décarbonation de la mobilité des employé(e)s* qui non seulement encourage la décarbonation de la mobilité de son personnel, mais la soutient de façon concrète. Le Parc olympique suivra donc les effets de cette politique de décarbonation dans les années à venir.

Plus fondamentalement, le Parc olympique a l'intime conviction que c'est en entretenant, en réparant, en modernisant, en optimisant, en mettant aux normes et en redonnant une nouvelle valeur d'usage à nos systèmes et à nos installations pour qu'ils conservent leur valeur socioéconomique et communautaire, et ce, pour les 50 prochaines années, qu'il jouera son véritable rôle dans un développement durable.





PARC  
OLYMPIQUE

# Actions de développement durable 2023-2028



## ACTION 1

### ÉVALUER LA DURABILITÉ DES INTERVENTIONS STRUCTURANTES DU PARC OLYMPIQUE

L'évaluation de la durabilité est une démarche d'analyse intégrée qui permet d'évaluer et de bonifier des interventions structurantes en fonction de thèmes, de critères ou de facteurs de durabilité. Cette démarche prévoit, pour toute organisation, la prise en compte des 16 principes de la Loi sur le développement durable et des enjeux relatifs à la lutte contre les changements climatiques dans ses sphères d'intervention. Ainsi, le Parc olympique s'engage à évaluer le plus efficacement et le plus concrètement possible ses projets majeurs qui peuvent engendrer des incidences importantes, tant à l'interne qu'à l'externe de l'organisation, sur les plans social, économique et environnemental.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2027
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	Proportion des interventions structurantes du Parc olympique ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	30 %	50 %	65 %	65 %	80 %





## ACTION 2

### AUGMENTER LA PROPORTION DES DONS ET DES COMMANDITES DURABLES DU PARC OLYMPIQUE

Le Parc olympique octroie annuellement des dons et/ou des commandites à un certain nombre d'organismes. Bien que certains de ces organismes puissent avoir une mission ou des projets de nature environnementale, des critères précis, tels que décrits dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028, ne sont pas formellement inclus dans le processus d'octroi du Parc olympique. Les critères suivants déterminent si un don ou une commandite est durable :

- Octroi de don ou commandite à un organisme ayant une mission ou un projet de nature environnementale;
- Octroi de don ou commandite à un bénéficiaire ayant répondu positivement à au moins un critère environnemental intégré au processus.

**NOUS COMPTONS DONC INTÉGRER FORMELLEMENT CES CRITÈRES DE DURABILITÉ DANS NOTRE PROCESSUS D'OCTROI ET AUGMENTER PROGRESSIVEMENT LA PROPORTION DES DONS ET COMMANDITES DURABLES DU PARC OLYMPIQUE.**

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2027
5.3.4 Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	Proportion des dons et commandites durables	5 %	15 %	25 %	30 %	40 %





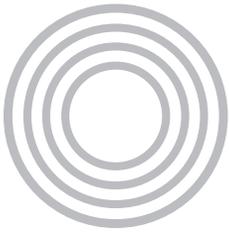
## ACTION 3

### ACCROÎTRE LA PART DES ACQUISITIONS RESPONSABLES DU PARC OLYMPIQUE

En 2022-2023, le Parc olympique a accordé pour plus de 69,3 millions de dollars en contrats de toutes sortes. Toutefois, aucune méthodologie n'a encore été mise en place afin de calculer la part ou la valeur des contrats octroyés qui sont considérés comme responsables. À ce titre, Le Parc olympique développera et mettra donc en place une politique et une directive d'approvisionnement responsable, un code de conduite des fournisseurs, lequel inclura le volet de l'approvisionnement responsable, et intégrera les principes d'approvisionnement responsable à la documentation du besoin et dans la stratégie d'acquisition. S'ajoutera également la saisie des indicateurs d'approvisionnement responsable au Système électronique d'appel d'offres (SEAO) lors de la publication d'appel d'offres et d'octroi de contrats.

Le Parc olympique s'engage donc également à respecter les cibles d'acquisitions responsables fixées dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2027
5.4.1 Accroître la part des acquisitions responsables	Proportion des acquisitions intégrant des composantes responsables Mesure de départ : non disponible	20 %	25 %	35 %	45 %	50 %



PARC  
OLYMPIQUE

# Actions de développement durable 2023-2028 suite



## ACTION 4

### DIMINUER LES ÉMISSIONS DES GAZ À EFFET DE SERRE (GES) DU PARC OLYMPIQUE PROVENANT DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

De 2016 à 2019, le Parc olympique a réalisé un important projet d'efficacité énergétique visant la diminution de la consommation d'énergie, de la facture énergétique et des émissions de GES des bâtiments. Ainsi, au terme de ce projet d'envergure, le Parc olympique avait diminué, au 31 mars 2021, de plus de 85 % ses émissions de GES par rapport à l'année de référence du projet qui était 2015-2016. Dans les années à venir, le Parc olympique poursuivra ses efforts, par des stratégies de gestion de la pointe de puissance électrique par événement, d'optimisation des paramètres d'opération provenant du système de contrôle des équipements, d'achat de gaz naturel renouvelable et de gestion d'alimentation de certains clients partenaires, afin de diminuer davantage ses émissions de GES provenant de sa consommation d'énergie.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2027
5.6.1 Accroître la durabilité du parc immobilier et des infrastructures	Tonnes de GES émises annuellement Mesure de départ : 2 500 en 2023-2024	2 500	2 425	2 352	2 282	2 213





## ACTION 5

### MAXIMISER LE NOMBRE D'ENTREPRENEURS ADHÉRANT AU PLAN DE GESTION DES DÉCHETS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION AU PARC OLYMPIQUE

Le volume et le tonnage de déchets de construction et de rénovation sont directement liés aux projets de développement, de modernisation et de rénovation du Parc olympique. Ainsi, le taux de résidus de construction pouvant être recyclés ou récupérés varie en fonction du nombre de projets, de la nature des projets, de la nature des matériaux démolis ou utilisés. Il est donc difficile d'établir des cibles annuelles de réduction en pourcentage ou en volume. Toutefois, le Parc olympique a élaboré un *Plan de gestion des déchets de construction, de rénovation et de démolition au Parc olympique* (PGD). Ce PGD décrit l'ensemble des mesures à prendre par les entrepreneurs œuvrant au Parc olympique.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2027
5.6.2 Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation	Pourcentage d'entrepreneurs adhérant au Plan de gestion des déchets de construction, de rénovation et de démolition au Parc olympique Mesure de départ : 50 % en 2023	50 %	75 %	75 %	100 %	100 %



## ACTION 6

### AUGMENTER LE TAUX DE DIVERSION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU PARC OLYMPIQUE

Selon les données actuellement compilées par le Parc olympique, en 2022, sur l'ensemble des matières résiduelles générées par les activités du Parc olympique, 98 % ont été des matières jetées et 2 % ont été des matières recyclées/récupérées. Ces chiffres sont sensiblement les mêmes, année après année, et le Parc olympique souhaite augmenter de façon importante son taux de diversion dans les années à venir.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2027
5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	Taux de diversion des matières résiduelles Mesure de départ: 2 % en 2022	2 %	7 %	15 %	20 %	30 %
	Nombre d'attestation ICI on recycle + Mesure de départ: Aucune attestation ICI on recycle +	Aucune attestation ICI on recycle +	1 attestation ICI on recycle + Mise en œuvre	1 attestation ICI on recycle + Mise en œuvre (poursuite de l'attestation obtenue en 2024-2025)	1 attestation ICI on recycle + Mise en œuvre (poursuite de l'attestation obtenue en 2024-2025)	1 attestation ICI on recycle + Performance



## ACTION 7

### DIMINUER LES ÉMISSIONS DES GAZ À EFFET DE SERRE (GES) DU PARC DE VÉHICULES LÉGERS ET LOURDS DU PARC OLYMPIQUE

Les employé(e)s du Parc olympique utilisent dans le cadre de leurs fonctions divers véhicules légers et lourds, non pas pour des déplacements sur le territoire montréalais ou québécois, puisque les distances parcourues sont souvent plutôt faibles, mais pour mener à bien l'ensemble des activités de l'organisation sur le site du Parc. En effet, le Parc olympique possède à peu près tous les types de véhicules que l'on puisse imaginer : voitures, voitures, camionnettes, chariots élévateurs, machineries lourdes, etc. Tous ces véhicules sont essentiels à l'atteinte de la mission et des objectifs du Parc olympique. C'est pourquoi la diminution des émissions de GES en lien avec les véhicules du Parc olympique ne passera pas nécessairement par une diminution de la flotte ou par une réduction du kilométrage parcouru, mais plutôt par l'acquisition de véhicules plus écoénergétiques.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2027
5.8.1	Réduire les émissions de GES du parc de véhicules légers et lourds de l'État  Tonnes de GES émises annuellement Mesure de départ : 38 en 2020	38	30	25	20	17





## ACTION 8

### ACCROÎTRE LA PART MODALE DU TRANSPORT ACTIF, COLLECTIF ET DES AUTRES SOLUTIONS DE RECHANGE À L'AUTO SOLO DES EMPLOYÉS DU PARC OLYMPIQUE

Le Parc olympique a adopté et mis en œuvre en 2022 une ambitieuse *Politique de décarbonation de la mobilité des employés du Parc olympique*. Par cette politique, non seulement le Parc olympique encourage la décarbonation de la mobilité de ses employés, mais la supporte de façon concrète via des mesures de transport actif, collectif et des solutions de rechange à l'auto solo. Les mesures sont déjà en place mais nous n'avons pas encore mesuré ses effets sur un potentiel d'accroissement des parts modales. Des mesures seront donc prises pour chacune des années du plan d'action de développement durable. Nous pouvons toutefois d'ores et déjà affirmer que le taux d'adhésion aux mesures incluses dans la politique est très bon.

Avec le plus grand stationnement intérieur au pays (4 000 places) et des tarifs avantageux pour le personnel du Parc olympique, tarifs inclus dans les conventions collectives depuis de nombreuses années, l'option de l'auto solo reste encore bien ancrée dans les habitudes. Des efforts autres que les mesures incluses dans la politique de décarbonation devront être déployés pour augmenter la part modale du transport actif, collectif et des solutions de rechange à l'auto solo.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2027
5.8.2	Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo des employés de l'État  Part modale du transport actif, collectif et des solutions de rechange à l'auto solo  Mesure de départ : 29 % en 2021	30 %	35 %	35 %	40 %	40 %

## Tableau synoptique du plan d'action de développement durable 2023-2028

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028	
5.1.1	Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	1 Évaluer la durabilité des interventions structurantes du Parc olympique	Proportion des interventions structurantes du Parc olympique ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	30 %	50 %	65 %	65 %	80 %
5.3.4	Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	2 Augmenter la proportion des dons et des commandites durables du Parc olympique	Proportion des dons et commandites durables	5 %	15 %	25 %	30 %	40 %
5.4.1	Accroître la part des acquisitions responsables	3 Accroître la part des acquisitions responsables du Parc olympique	Proportion des acquisitions intégrant des composantes responsables Mesure de départ : non disponible	20 %	25 %	35 %	45 %	50 %
5.6.1	Accroître la durabilité du parc immobilier et des infrastructures	4 Diminuer les émissions des gaz à effet de serre (GES) du Parc olympique provenant de la consommation d'énergie	Tonnes de GES émises annuellement Mesure de départ : 2 500 en 2023-2024	2 500	2 425	2 352	2 282	2 213
5.6.2	Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation	5 Maximiser le nombre d'entrepreneurs adhérant au <i>Plan de gestion des déchets de construction, de rénovation et de démolition au Parc olympique</i>	Pourcentage d'entrepreneurs adhérant au <i>Plan de gestion des déchets de construction, de rénovation et de démolition au Parc olympique</i> Mesure de départ : 50 % en 2023	50 %	75 %	75 %	100 %	100 %
5.7.1	Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	6 Augmenter le taux de diversion des matières résiduelles du Parc olympique	Taux de diversion des matières résiduelles Mesure de départ : 2 % en 2022	2 %	7 %	15 %	20 %	30 %
			Nombre d'attestation ICI on recycle + Mesure de départ : Aucune attestation ICI on recycle +	Aucune attestation ICI on recycle +	1 attestation ICI on recycle + Mise en œuvre	1 attestation ICI on recycle + Mise en œuvre (poursuite de l'attestation obtenue en 2024-2025)	1 attestation ICI on recycle + Mise en œuvre (poursuite de l'attestation obtenue en 2024-2025)	1 attestation ICI on recycle + Performance
5.8.1	Réduire les émissions de GES du parc de véhicules légers et lourds de l'État	7 Diminuer les émissions des gaz à effet de serre (GES) du parc de véhicules légers et lourds du Parc olympique	Tonnes de GES émises annuellement Mesure de départ : 38 en 2020	38	30	25	20	17
5.8.2	Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto-solo des employés de l'État	8 Accroître la part modale du transport actif, collectif et des autres solutions de rechange à l'auto solo des employés du Parc olympique	Part modale du transport actif, collectif et des solutions de rechange à l'auto solo Mesure de départ : 29 % en 2021	30 %	35 %	35 %	40 %	40 %

# Objectifs de développement durable des Nations Unies

En 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La section ci-dessous présente les 17 objectifs de développement durable (ODD) qui constituent ce programme.

L'atteinte des ODD relevant principalement de ses compétences constitutionnelles exclusives, le Québec est déterminé à contribuer au Programme 2030 des Nations Unies. Il contribue par ailleurs à l'Examen national volontaire du Canada pour rendre compte des mesures et des progrès accomplis dans sa mise en œuvre.



## OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2030 ET LEURS CIBLES, VEUILLEZ CONSULTER LE :

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>





PARC  
OLYMPIQUE

## PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028

---

Rédigé par le Secrétariat général  
et vice-présidence des affaires juridiques et corporatives

© Parc olympique – octobre 2023  
Dépôt légal – 2023  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-550-96116-1 (PDF)